



Communiqué de presse

Le 8 janvier 2026

CEREMONIE DE REMISE DU LABEL « ICI JE MANGE LOCAL »



Le label « **Ici Je Mange Local** » est une initiative collective de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de la Métropole Européenne de Lille, de l'Association des Maires du Nord et de la Chambre d'agriculture des Hauts de France.

Depuis 2017, ce label, soutenu par la DRAAF, permet de valoriser l'engagement des équipes de restauration hors domicile en faveur de l'approvisionnement local et ainsi, auprès des filières agricoles locales.

Pour récompenser les chefs de cuisine des lycées des Hauts de France qui réalisent des efforts sur l'approvisionnement local.

Nous vous convions le :

Mercredi 21 janvier 2026 de 10h à 12h

Cité de l'Agriculture, Salle Hauts de France (56 Av. Roger Salengro, 62223 Saint-Laurent-Blangy)

A la Cérémonie de Remise du Label « *Ici je mange local* »

Le label « **Ici Je Mange Local** » valorise les équipes exemplaires en matière d'approvisionnement local. Il se décline en 4 niveaux :

- **Niveau 1** (logo 1 étoile) : atteinte de 20 % de denrée locales sur l'ensemble de l'approvisionnement et profitant à au moins 2 filières agricoles
- **Niveau 2** (logo 2 étoiles) : atteinte de 40 % de denrées locales sur l'ensemble de l'approvisionnement et profitant à au moins 3 filières agricoles ou 35 % de denrées locales dont 5 % issues de l'agriculture biologique régionale



Communiqué de presse

- **Niveau 3** (logo 3 étoiles) : atteinte de 60 % de denrées locales sur l'ensemble de l'approvisionnement et profitant à au moins 4 filières agricoles dont 10 % issues de l'agriculture biologique régionale
- **Distinction Bio** : dès 20 % de denrées issues de l'agriculture biologique régionale

Pour cette cérémonie, les lycées de la Région labellisés se verront remettre une plaque. Au total, 111 lycées sont signataires de la charte : 54 atteignent 1 étoile, 10 atteignent 2 étoiles, 3 lycées atteignent 3 étoiles et 1 lycée a atteint 3 étoiles et obtient la distinction bio local.

Ce label est exigeant, car l'introduction de produits frais et locaux implique souvent une évolution des pratiques et de l'organisation de la restauration. Il constitue néanmoins un signal fort pour la profession agricole, en garantissant une place privilégiée aux productions locales.

Cette démarche constitue un véritable trait d'union entre les volontés communes des partenaires historiques de développer l'approvisionnement local des restaurations collectives. Progressivement, d'autres territoires ont été invités à rejoindre l'initiative.

À ce jour, les collectivités qui déploient ce label sur leur territoire auprès de leurs établissements et structures sont :

- Communauté de communes des Hauts-de-Flandre
- Cœur de Flandre Agglo
- Douaisis Agglo
- PNR de l'Avesnois et les 5 EPCI du PNR
- Communauté d'Agglomération de Lens Liévin
- Communauté Urbaine de Dunkerque
- Valenciennes Métropole
- Métropole Européenne de Lille
- Département du Nord
- Région Hauts-de-France

Informations pratiques :

Mercredi 21 janvier 2026 de 10h à 12h

Cité de l'Agriculture, Salle Hauts de France (56 Av. Roger Salengro, 62223 Saint-Laurent-Blangy)